DÉFAUT DE LIVRAISON D'UNE CONTREPARTIE DANS LE CADRE DES TRANSACTIONS GAZIÈRES

Date de début	Date de fin	Nom de la contrepartie	Type de transaction	Volume Volume	ne quotidien(10 ³ m Compression	³ /jour) Total	Volume total (10³m³)	Montant ⁽⁴⁾ (000\$)
2014-03-01	2014-03-03		Défaut de livrer à Empress - Achat direct (1)	249	14	263	789	1 102
2014-03-07	2014-03-07		Défaut de livrer à Empress - Achat direct (2)	2	0	3	3	2
2014-03-08	2014-03-11		Défaut de livrer à Empress - Achat direct (3)	3	0	4	14	10

(1) Le défaut de livrer du fournisseur représentait les livraisons de 30 clients. Gaz Métro n'a pas été en mesure de contracter le gaz naturel à Empress ni de contracter une livraison en franchise. Le remplacement du gaz a été effectué par les outils d'approvisionnement en franchise. Une capacité de transport entre Empress et GMIT EDA, équivalente au volume de base, n'a pas été utilisée.

- (2) Le défaut de livrer du fournisseur représentait la livraison de 1 client. Gaz Métro n'a pas été en mesure de contracter le gaz naturel à Empress. Le remplacement du gaz a été effectué par une transaction d'achat de gaz naturel livré en franchise. Une capacité de transport entre Empress et GMIT EDA, équivalente au volume de base, n'a pas été utilisée.
- (3) Le défaut de livrer du fournisseur représentait la livraison de 1 client. Gaz Métro a été en mesure de contracter le gaz naturel à Empress.
- (4) Les règlements financiers reliés aux déséquilibres volumétriques ont été effectués conformément à la clause 11.2.3.3.1 "Déséquilibres volumétriques quotidiens" prévues aux *Conditions de service et Tarif.*

Original : 2014.12.19 Révisé : 2015.02.06